47-2035

A MESSIEVRS DES ESTATS.

MESSIEVRS, Il n'y a pas vn d'entre vous lequel ne cognoiſſe en ſon cœur comme bons François la miſerable condiction de noſtre commune Mere la France qui triomphante autres-fois de nations eſtrangeres, ſe voit maintenant captiue enchaiſnee par vn eſtranger.

C'eſt ce monſtre d'auarice & d'orgueil ce Mareſchal nouueau monté a ceſte dignité ſi honorable & ſi importante au Rayaume non par ſon extraction par ſa vertu par ſa valleur ou par ſes ſeruices, nō par les vœus de l'Egliſe, par le conſentement de la Nobleſſe ou par la volonté des peuples. Mais par le malheur de la

Frãce c'eſt luy qui recule les Princes d'aupres de leur Roy, qui oſte aux Seigneurs les charges deuës à leur ſeruice, qui ne laiſſe aucun benefice vaccant pour remplir ſa maiſon, & qui prend a millons dans les coffres de ſa M. attire les maledictiõs de ceux qui en reſentent tous les iours les charges par des nouueautez inſuportables.

Eſt-il poſſible Meſſieurs que ceſte genereuſe Nobleſſe qui ne ſçait que ceſt que d'endurer, gemiſſe cognoiſſant ſon mal ſans l'oſer dire. Eſt-il poſſible que celuy qui n'eſt ny d'extraction ny de merite eſgal aux voſtres vous tienne le pied ſur la gorge que le François qui ne peut eſtre vaincu que par le Frãçois meſme ſe voie miſerablement eſclaue d'vn Italien, que vous voyez offencer vos

Princes qui ſont comme la teſte de voſtre corps ſans prendre leur iuſte deffence contre l'inſolence de ce poltron. Eſt-il poſſible encore vne fois qu'il s'en trouue de ſi laſche parmy vous pour ſeruir de marchepied à ſa grandeur?

Que penſez vous qui aye ietté vne partie de nos Princes au deſeſpoir de s'armer dans l'Eſtat. Ce n'eſt pas que le Roy ne leur rendit des teſmoignages de ſa bonne volonté. Ce n'a eſté que la Royne ne cõtribuaſt ſon ſoing pour tenir la balance de leurs affectiõs droicte au ſeruice de leurs Majeſtez en les obligeant par toutes ſortes de biens-faits. C'a eſté Meſsieurs, les artifices & les trahiſons de ce meſchant, qui engloutiſſant du deſir toutes les charges du Royaume a creu que

ce malheur de la France ſe pour-
roit treuuer dans la confuſion.

Y a-il Prince, officier de la Cou-
ronne ou Miniſtre de l'Eſtat qui
ne ſoit veu ou perdu ou en la
veuille de ſa ruine dés le temps de
ſon gouuernement la diſgrace
de Monſieur de Suilly, lors qu'il
eſtoit ſi neceſſaire, la fauſſe accu-
ſation de Monſieur le Grand en
vne perſonne ſi recommanda-
ble, la desfaueur que l'on a veu,
menaſſer Monſieur de Villeroy
& Monſieur le Chancelier, lors
qu'il trauailloient auec tant de
ſoing & de bonne fortune pour
la France, ſont des teſmoins ſans
reproche, qui font cognoiſtre à
tout le monde la iuſtice de ſes in-
tentions.

Vne des plus ſainctes Reſolu-
tiõs & de laquelle doit deſpẽdre

en partie le fruict que vous attẽdez de vostre assẽblee est la recherche des mauuaises versatiõs aux finances du Roy, C'est de là que vous esperez faire vn fonds pour restituer ses offices & en chasser la venallité, ce Monstre Messieurs, au preiudice de l'interest du Roy à la honte de sa France, & au mespris de ceste si honorable assemblee auorte le juste dessein & soullãt son auarice vous laisse priuez du grand bien que vous en deuez attendre.

Ie veux encore Messieurs, en faueur de vostre ordre que puisque le bon-heur de la France & la bonté de nostre Roy, Vous ont assemblez en liberté de parler, compartissant à l'Estat, vous chercherez le moyen de le soulager, & que vous ne vous rende-

rez point deſerteurs de vos charges & du debuoir que vous auez à voſtre patrie.

C'eſt donc maintenant Meſſieurs ou iamais, qu'il faut à bon eſcient mettre les mains à l'œuure, C'eſt maintenant qu'il faut eſperer que Dieu qui gouuerne les cœurs des Princes, qui entendent les plainctes de leurs peuples animera noſtre Roy, pour chaſſer ce prodigequi a regné iuſques icy , au preiudice de ſon authorité à la ruyne des trois ordres, & au ſcandalle des gens de bien, C'eſt maintenant dis-je, qu'il faut ſupplier la Royne de ne ſe laiſſer plus circõuenir à ceſte Megere,qui abuſant de ſa bõté donne priſe à la meſdiſance, & ouure la porte à vne plainte generalle d'auoir aduãcé cet hom-

me hors de raiſon.

Vos conſciences Meſſieurs, le ſerment que vous auez faict de verſer ſaintement en vos charges, & l'honneur qu'il vous fault attendre en les exerceant auec integrité vous obligent d'eſcrire ceſte ſi iuſte Requeſte en lettre d'or au front de vos cahiers vous obligeant à ne receuoir aucune ſatisfaction de voſtre aſſemblee que ceſte-cy ne nous ſoit accordee, ſans laquelle toutes les autres ne vous ſont que des foibles remedes à vos maux, vous obligent, Non pas de depputer vn petit nombre de vos chambres, pour en aller ſupplier le Roy: Mais d'y aller les chambres entieres ſe ietter aux pieds de ſa Majeſté, de qui le zele & l'honneur de l'Egliſe de Dieu l'amour à l'e-

droit de sa Noblesse, & le soing au bien de son peuple, vous promettent que tirāt l'ordre du desordre il prendra vn iuste interest en vos plaintes, qui seront changées en benedictions, Par la fauorable Responce que vous deuez attendre de luy.